



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY

PLUi-HD DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

Règlement graphique - plans thématiques

Zones U et AU

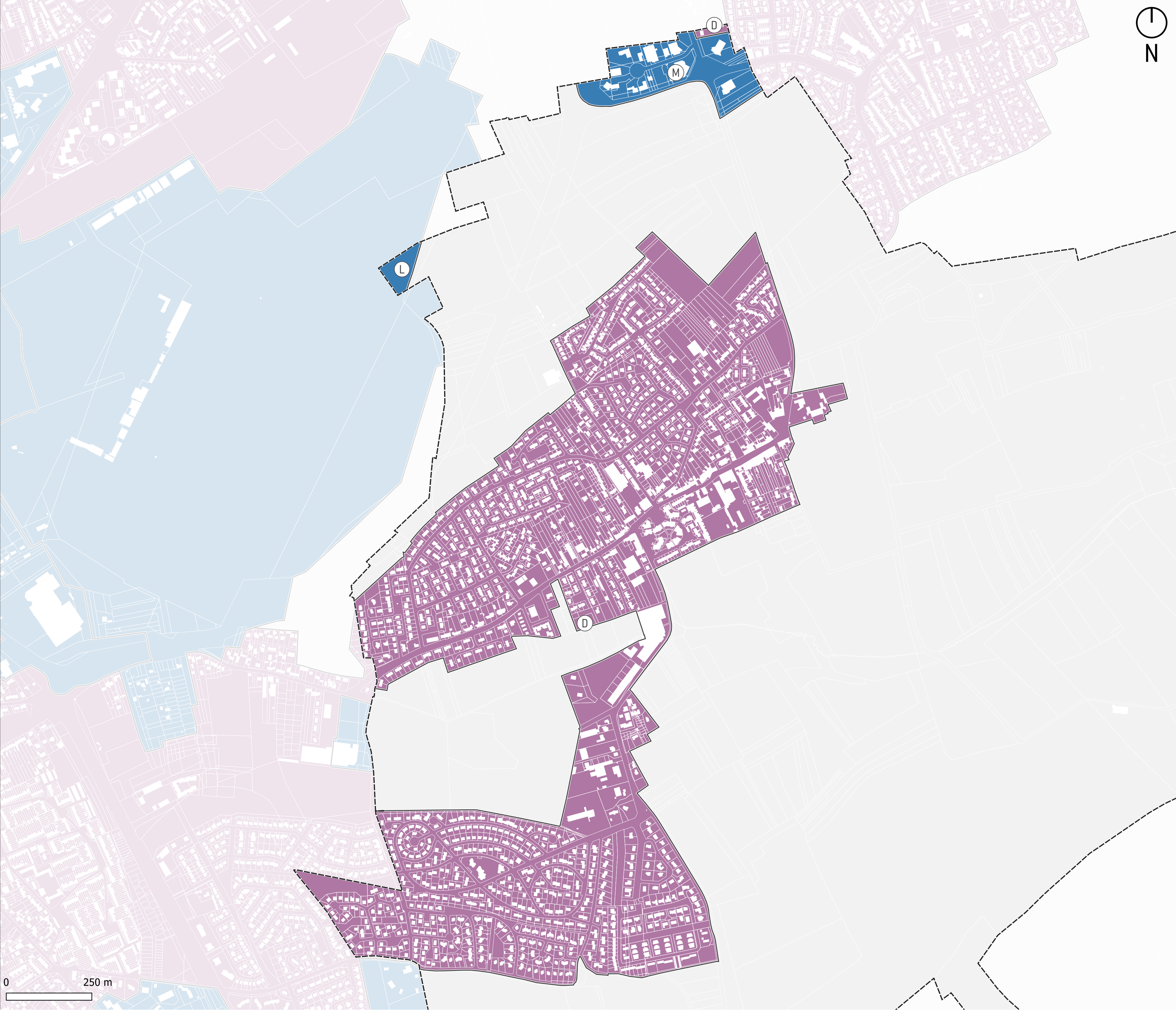
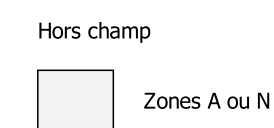
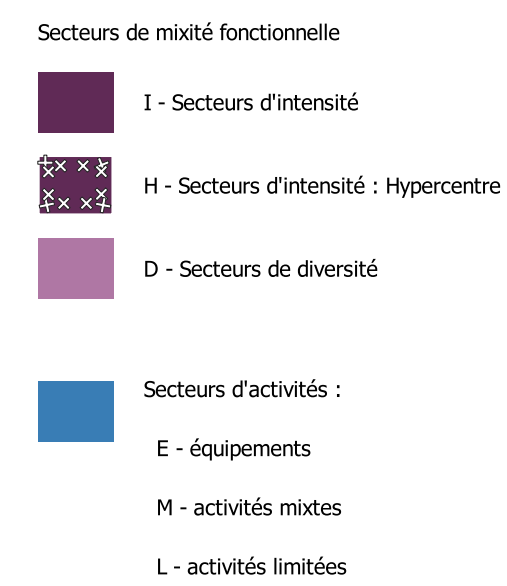
Plans communaux : Saulxures-lès-Nancy

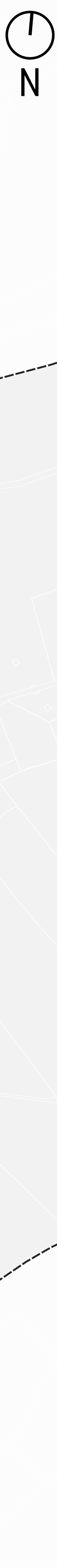
Document approuvé - 11/2025

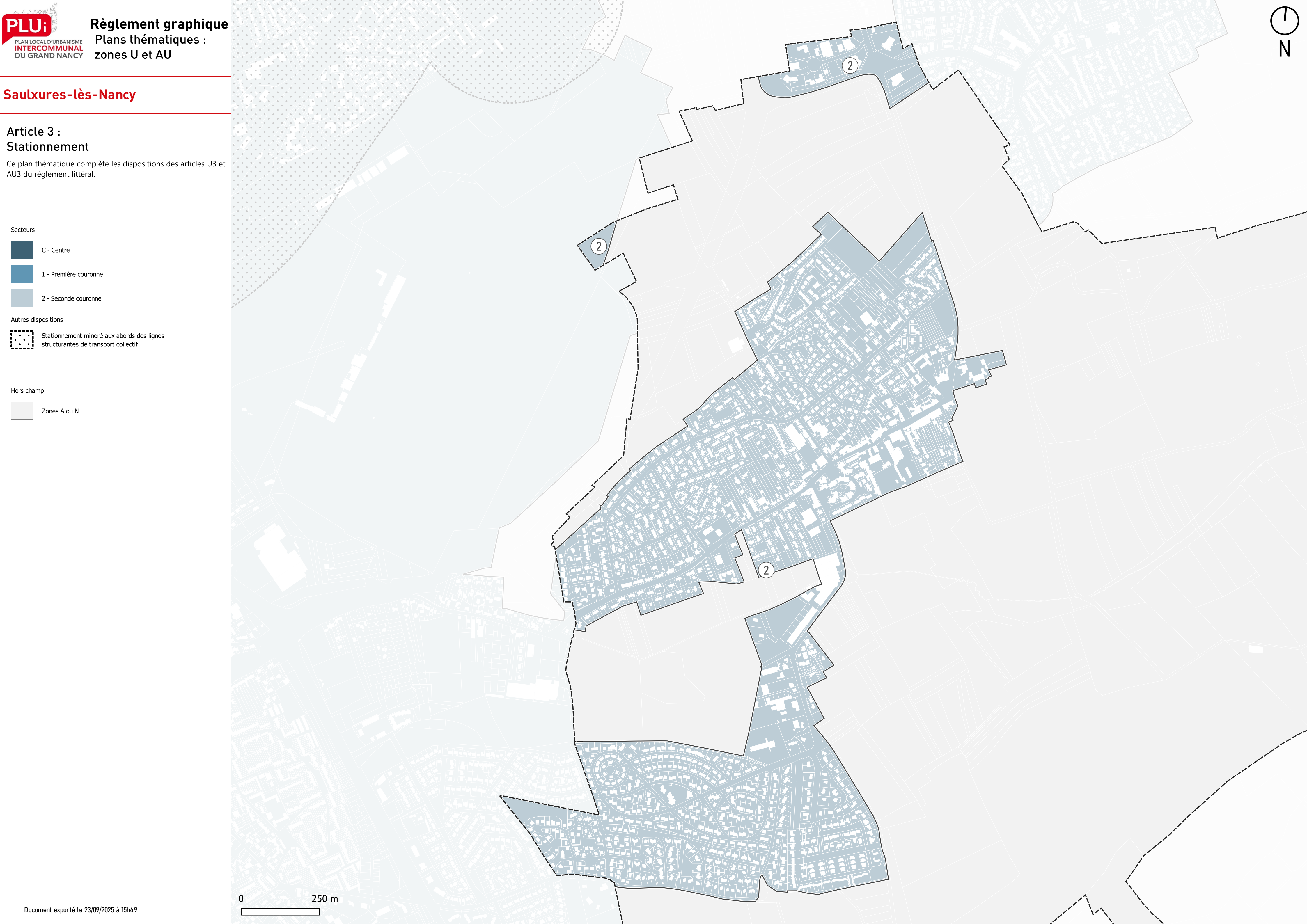
métropole
GrandNancy

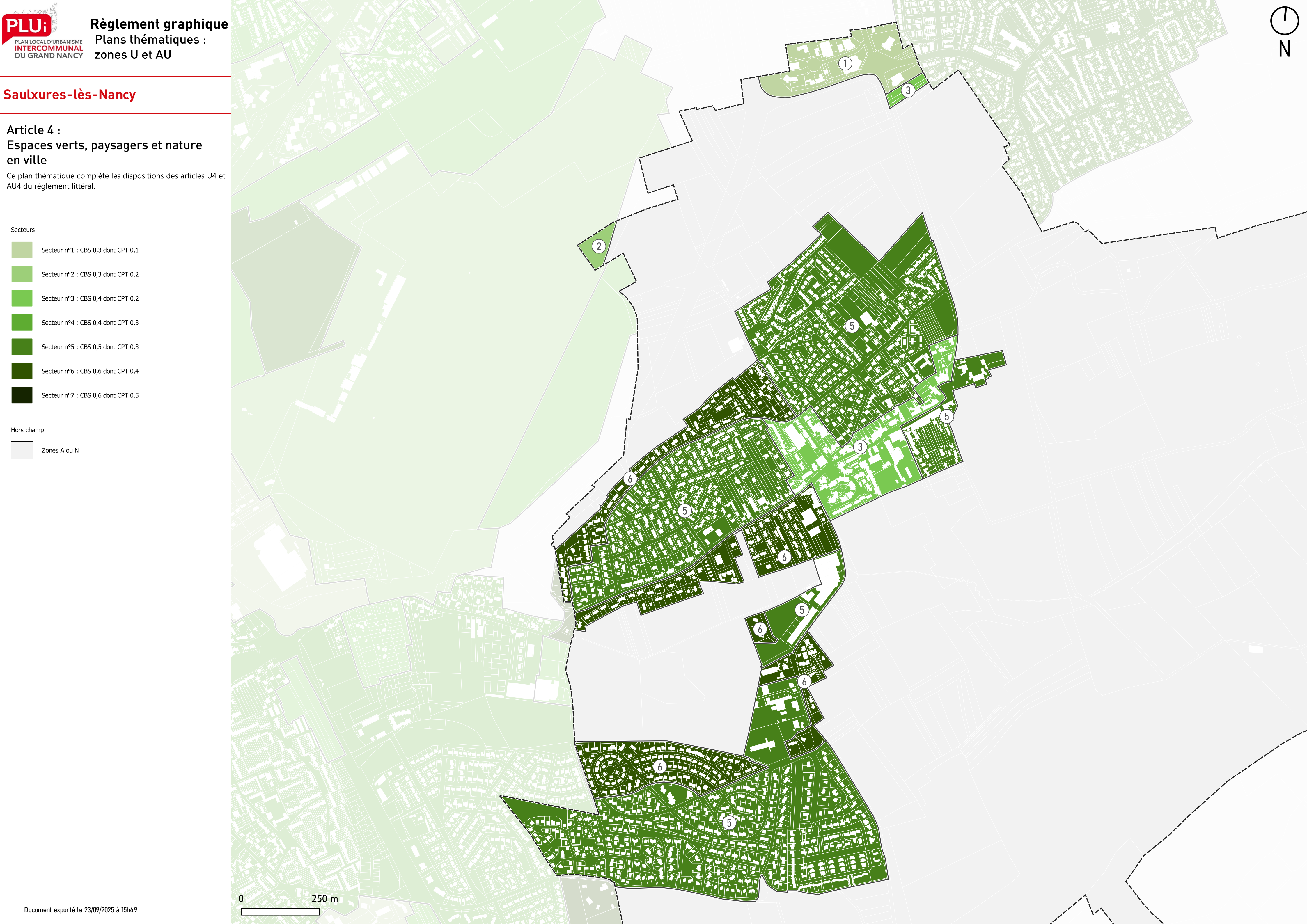
Article 1 : Mixité fonctionnelle

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U1 et AU1 du règlement littéral.



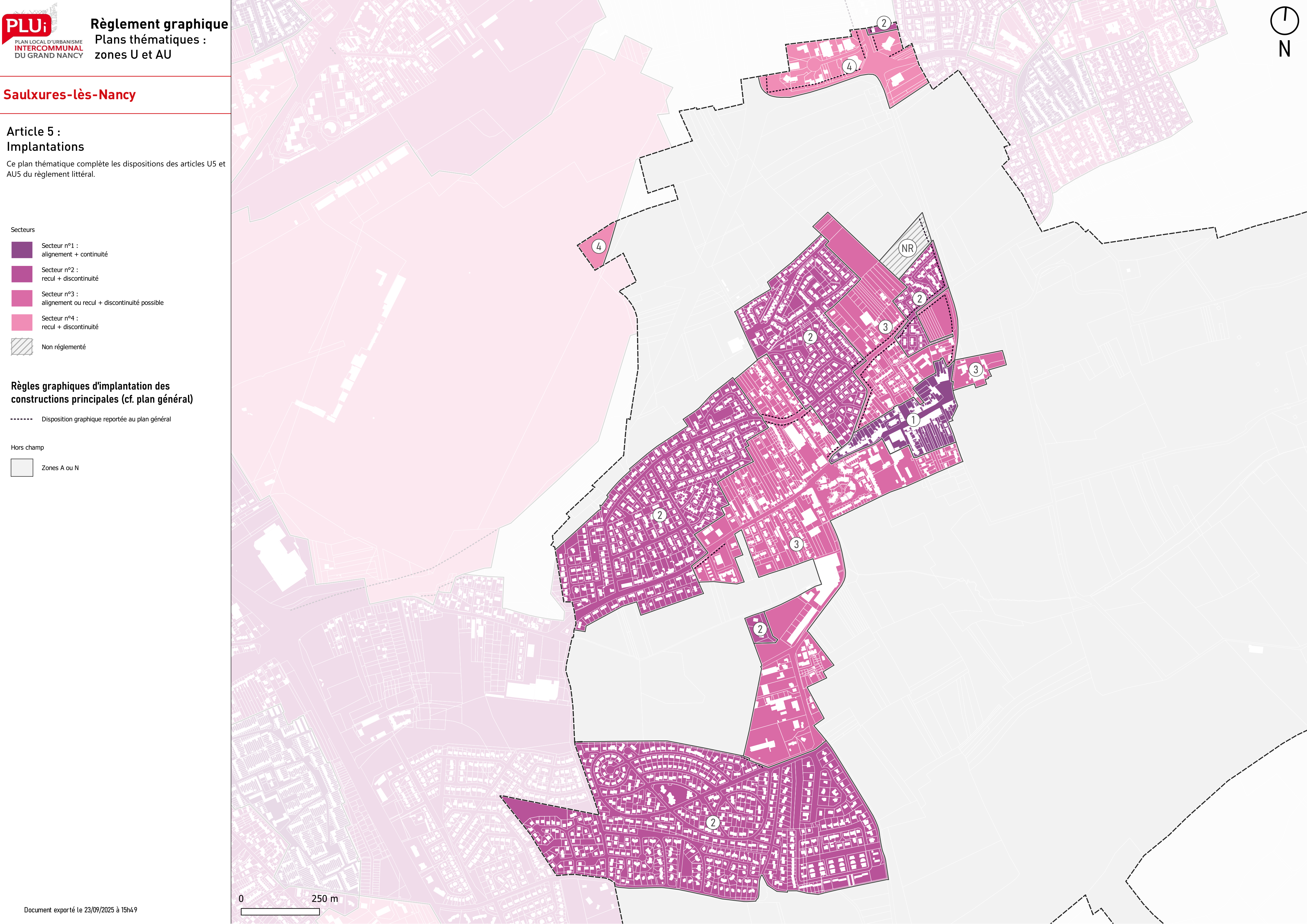






Article 4 :
Espaces verts, paysagers et nature
en ville

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U4 et AU4 du règlement littéral.



Saulxures-lès-Nancy

Article 5 :
Implantations

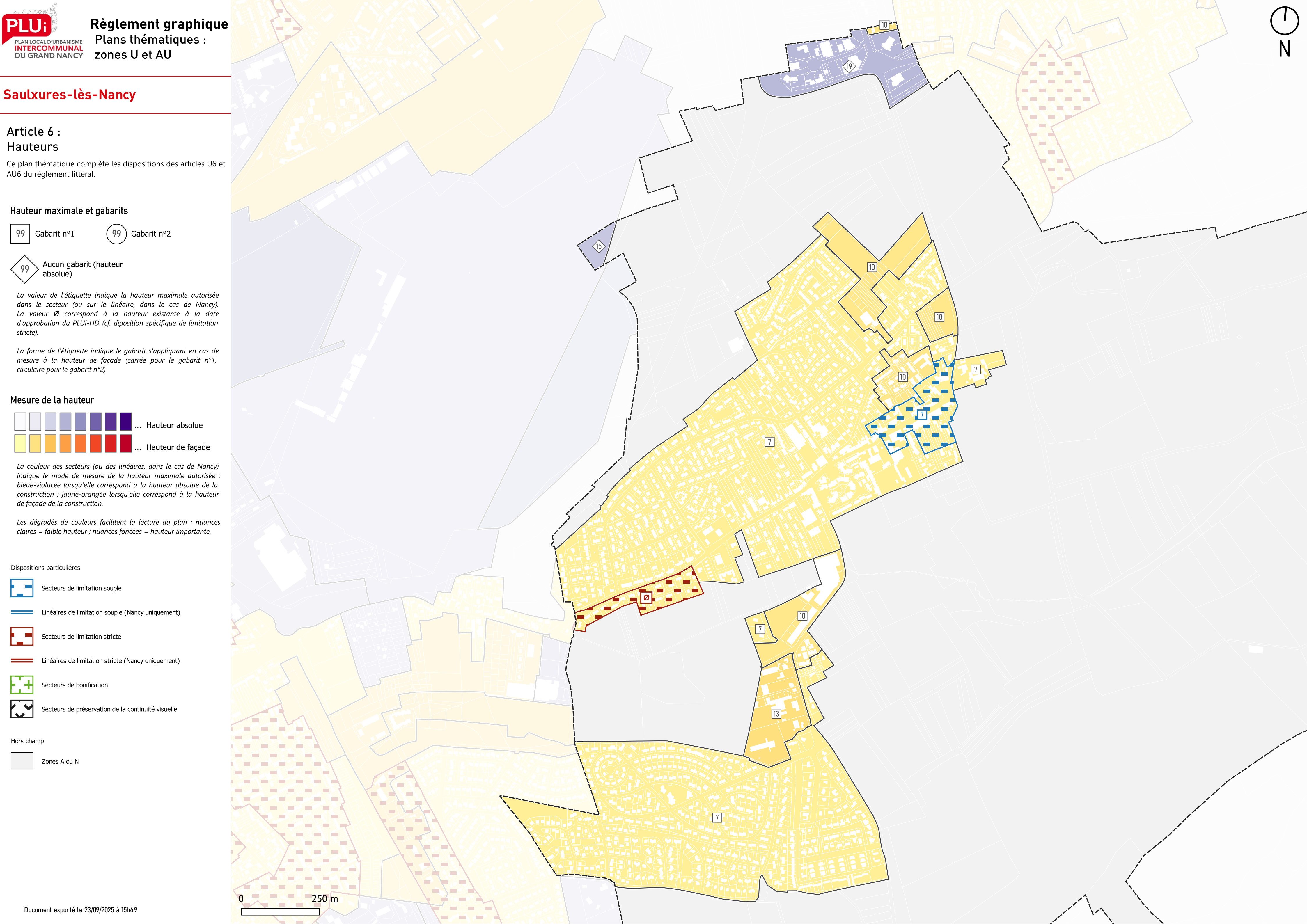
Ce plan thématique complète les dispositions des articles U5 et AU5 du règlement littéral.

- Secteurs
- Secteur n°1 :
alignement + continuité
 - Secteur n°2 :
recul + discontinuité
 - Secteur n°3 :
alignement ou recul + discontinuité possible
 - Secteur n°4 :
recul + discontinuité
 - Non réglementé

Règles graphiques d'implantation des
constructions principales (cf. plan général)

----- Disposition graphique reportée au plan général

- Hors champ
- Zones A ou N



Saulxures-lès-Nancy

Article 6 : Hauteurs

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U6 et AU6 du règlement littéral.

Hauteur maximale et gabarits

99

Gabarit n°1

99

Gabarit n°2

99

Aucun gabarit (hauteur absolue)

La valeur de l'étiquette indique la hauteur maximale autorisée dans le secteur (ou sur le linéaire, dans le cas de Nancy). La valeur Ø correspond à la hauteur existante à la date d'approbation du PLUi-HD (cf. disposition spécifique de limitation stricte).

La forme de l'étiquette indique le gabarit s'appliquant en cas de mesure à la hauteur de façade (carrée pour le gabarit n°1, circulaire pour le gabarit n°2)

Mesure de la hauteur

...

Hauteur absolue

...

Hauteur de façade

La couleur des secteurs (ou des linéaires, dans le cas de Nancy) indique le mode de mesure de la hauteur maximale autorisée : bleue-violacée lorsqu'elle correspond à la hauteur absolue de la construction ; jaune-orangée lorsqu'elle correspond à la hauteur de façade de la construction.

Les dégradés de couleurs facilitent la lecture du plan : nuances claires = faible hauteur ; nuances foncées = hauteur importante.

Dispositions particulières

Secteurs de limitation souple

Linéaires de limitation souple (Nancy uniquement)

Secteurs de limitation stricte

Linéaires de limitation stricte (Nancy uniquement)

Secteurs de bonification

Secteurs de préservation de la continuité visuelle

Hors champ

Zones A ou N

